

# Note

(Z)2092

11 juin 2020

Note concernant la fixation des prix maximaux sociaux et des composantes énergie de référence pour l'électricité et le gaz naturel d'application au 3<sup>e</sup> trimestre 2020

Articles 20, § 2 et 21<sup>ter</sup>, § 3 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et articles 15/10, § 2 et 15/11, § 1<sup>quinquies</sup>, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

Non-confidentiel

# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
INTRODUCTION .....	3
1. CALCUL DES TARIFS SOCIAUX.....	3
1.1. Electricité.....	5
1.1.1. Composante énergie .....	5
1.1.2. Composante réseaux.....	7
1.1.3. Tarifs sociaux <i>all-in</i> (hors surcharges) .....	10
1.2. Gaz naturel .....	10
1.2.1. Composante énergie .....	10
1.2.2. Composante réseaux.....	11
1.2.3. Tarif social <i>all-in</i> (hors surcharges).....	11
2. CALCUL DES COMPOSANTES ENERGIE DE REFERENCE .....	12
2.1. Electricité.....	12
2.2. Gaz naturel .....	14
3. DISPOSITIONS TRANSITOIRES.....	14
ANNEXE 1.....	15
ANNEXE 2.....	16
ANNEXE 3.....	17
ANNEXE 4.....	18
ANNEXE 5.....	19
ANNEXE 6.....	20
ANNEXE 7.....	21
ANNEXE 8.....	22

# INTRODUCTION

La COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ (CREG) calcule pour la première fois les prix maximaux sociaux - dénommés également tarifs sociaux - et les composantes énergie de référence sur la base de la nouvelle méthodologie définie par les arrêtés ministériels du 3 avril 2020 modifiant les arrêtés ministériels du 30 mars 2007 portant fixation de prix maximaux sociaux pour la fourniture d'électricité / de gaz naturel aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire (ci-après : les arrêtés ministériels du 3 avril 2020).

La CREG publie ci-après la note relative au calcul de ces tarifs pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2020 dans un souci de transparence.

Cette note est établie en application des articles 20, § 2 et 21<sup>ter</sup>, § 3 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité (ci-après : la loi électricité) et des articles 15/10, § 2 et 15/11, § 1<sup>quinq</sup>, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations (ci-après : la loi gaz).

Outre l'introduction, la présente note comporte trois parties. La première partie est relative au calcul des tarifs sociaux. La deuxième partie est relative au calcul des composantes énergie de référence. La troisième partie évoque les dispositions transitoires.

Le comité de direction de la CREG a approuvé la présente note lors de sa réunion du 11 juin 2020.

## 1. CALCUL DES TARIFS SOCIAUX

1. Les arrêtés ministériels du 3 avril 2020 stipulent ceci en leur article 5 :

*« Le tarif social est trimestriellement fixé (...) et est publié par la Commission sur son site web et au Moniteur belge. En même temps, elle communique ce tarif social au Ministre qui a l'Economie dans ses attributions, et au Ministre qui a l'Energie dans ses attributions. Les périodes tarifaires trimestrielles commencent systématiquement le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> avril, le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre.*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020 est la première date d'entrée en vigueur des tarifs sociaux sur base **trimestrielle**. Auparavant, les tarifs sociaux étaient fixés pour une période tarifaire semestrielle.

2. Les arrêtés ministériels du 3 avril 2020 stipulent ceci en leur article 6 :

*« La composante énergétique du tarif social d'un trimestre donné est fixée sur la base du tarif commercial le plus bas offert au cours du mois précédant ce trimestre, pour autant que ce tarif soit proposé par un fournisseur qui exerce des activités de manière continue depuis au moins douze mois dans une des trois régions et qui représente au moins 1 % de la part de marché en Belgique.*

*Ne sont pas pris en considération 1° les tarifs promotionnels ponctuels, tels que les réductions de bienvenue ou pour l'apport de clients; 2° les achats groupés; 3° les tarifs nécessitant un investissement du client final, tel que l'acquisition d'actions; 4° les tarifs nécessitant la souscription de services auxiliaires, soit dans le même contrat, soit par le biais d'un contrat lié; 5° les tarifs nécessitant un prépaiement. »*

Le périmètre des tarifs à prendre en considération a été réduit en conséquence de l'introduction ce **seuil de 1 % de part de marché** et de l'**exclusion de certaines formules**. Pour déterminer les fournisseurs et les formules à prendre en considération, la CREG utilise les parts de marché sur le segment résidentiel disponibles dans sa base de données établies à partir des données obtenues auprès de tous les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel présents sur le marché belge. Sur cette base, les fournisseurs disposant de plus de 1 % de part de marché sur le marché résidentiel sont Engie Electrabel, Luminus, Lampiris, Eneco, Essent, Mega, Elegant et Octa+<sup>1</sup>. Les tarifs les moins chers rentrant en considération pour ces fournisseurs sont les suivants en juin 2020<sup>2</sup> :

- Engie Electrabel : Direct ;
- Luminus : Basic ;
- Lampiris : Online ;
- Eneco : Go ;
- Essent : Online ;
- Mega : Super ;
- Elegant : Budget BX ;
- Octa+ : Activ.

A l'exception notable d'Eneco qui pratique un tarif fixe d'application pour un an, ces formules les plus avantageuses sont toutes des formules variables. Ces formules variables sont elles-mêmes toutes des formules *spot*, à l'exception du tarif Online d'Essent qui utilise une formule *forward* 103. Les formules et fournisseurs retenus sont les mêmes tant pour l'électricité que pour le gaz naturel.

3. Dans le même article, le contenu du § 2 est le suivant :

*« La composante du réseau du tarif social comporte la distribution, y inclus la transmission. La composante du distribution d'un trimestre donné est fixée sur la base du tarif du réseau de distribution le plus bas proposé dans les zones de distribution belges au cours du mois précédant ce trimestre, pour autant qu'au moins 1 % de la population belge vive dans cette zone. »*

Ce seuil de 1 %, déjà présent auparavant, permet de considérer les tarifs de tous les gestionnaires de réseau de distribution (ci-après : GRD) à l'exception de ceux de cinq petits GRD wallons en électricité, à savoir AIEG, AIESH, Ores Est, Ores Mouscron et REW et à l'exception de ceux de deux petits GRD wallons en gaz naturel, à savoir Ores Mouscron et Ores Luxembourg<sup>3</sup>.

4. Les plafonds (10 % par trimestre pour l'électricité et 15 % par trimestre pour le gaz naturel, 20 % par an pour l'électricité et 25 % par an pour le gaz naturel) instaurés par l'article 9 des arrêtés ministériels du 3 avril 2020 sont sans objet pour ce 3<sup>e</sup> trimestre 2020. Ceci est dû au niveau extrêmement bas des cotations électriques et gazières en mai 2020<sup>4</sup> en raison notamment de la crise du coronavirus. La CREG attire l'attention sur le fait que les tarifs des prochains trimestres pourraient déjà mener à des plafonnements au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 ou lors des deux premiers trimestres 2021, une fois que les cotations auront retrouvé un niveau normal. Ceci vaut en particulier pour le gaz naturel. Il

---

<sup>1</sup> Voir annexes 1 et 2.

<sup>2</sup> Ces tarifs les moins chers ont été déterminés sur base de la propre base de données de la CREG et sur base des comparateurs tarifaires des régulateurs régionaux <https://vtest.vreg.be/>, <https://www.brusim.be/> et <https://www.compacwape.be/>

<sup>3</sup> Voir annexes 3 et 4.

<sup>4</sup> Les cotations de mai 2020 ont une répercussion sur les fiches tarifaires des produits spot de juin 2020 qui servent de base dans la détermination du tarif social du 3<sup>e</sup> trimestre 2020.

semble dès lors opportun d'adapter l'article 9 en partant d'une situation pouvant être considérée comme normale<sup>5</sup>. A défaut, le décalage entre les tarifs sociaux et les tarifs de marché risque de se creuser, avec comme conséquence une forte hausse des cotisations fédérales électricité et gaz naturel.

## 1.1. ELECTRICITÉ

### 1.1.1. Composante énergie

5. Sur base de ce qui précède, la CREG a calculé les tarifs suivants pour la composante énergie du tarif social pour les profils simple (3.500 kWh/an), bihoraire (1.600 kWh/an jour, 1.900 kWh/an nuit) et exclusif nuit (12.500 kWh/an). Le prix obtenu pour la formule la moins chère est retenu. Cela ne signifie pas que le terme variable le moins cher est d'office retenu. Un fournisseur peut très bien avoir un terme variable inférieur à celui d'un autre fournisseur mais s'avérer plus cher au final en tenant compte également de la redevance fixe.

6. Les tableaux ci-dessous sont tous exprimés hors TVA. Ils détaillent le calcul de la composante énergie auquel s'ajoute la contribution énergie verte. Si le fournisseur n'est pas actif dans une région, la contribution énergie verte est définie à 1.000 dans le graphique pour éviter d'en tenir compte. On prend en compte dans le calcul la contribution énergie verte la plus basse du fournisseur.

Tableau 1: composante énergie - tarif électricité simple - HTVA

Client domestique BT 3.500 kWh par an, simple								
Prix de l'énergie								
Electricité simple	Dénomination du tarif le plus avantageux	Facture annuelle (sur base du mois considéré) €	Redevance fixe €/an	Terme variable c€/kWh	Contribution énergie renouvelable & WKK (VL) c€/kWh	Contribution énergie renouvelable (WAL) c€/kWh	Contribution énergie renouvelable (BXL) c€/kWh	Tarif social simple
06/2020	Engie Direct	121,99	22,60	1,840	2,323	2,725	1,000	Terme variable (énergie & contribution énergie renouvelable) c€/kWh
06/2020	Luminus Basic	221,03	20,00	3,339	2,405	2,711	1,000,000	
06/2020	Lampiris Online	158,28	20,66	2,839	2,410	2,715	1,093	
06/2020	Eneco Go	278,06	33,06	4,587	2,413	2,818	1,000,000	
06/2020	Essent Online	189,65	28,88	2,174	2,419	2,770	1,000,000	
06/2020	Mega Super	114,17	0,00	2,182	2,388	2,531	1,080	
06/2020	Elegant Bx	166,82	20,66	1,678	2,498	1,000,000	1,000,000	
06/2020	Octa+ Activ	137,38	41,32	1,694	2,431	2,802	1,050	
Composante énergie tarif social	Mega Super	114,17	0,000	2,182			1,080	

La composante énergie la moins chère pour le tarif simple est celle de Mega Super.

<sup>5</sup> La CREG recommande d'appliquer les plafonds par rapport aux tarifs sociaux applicables lors du 1<sup>er</sup> semestre 2020. A titre illustratif, un retour aux valeurs du 1<sup>er</sup> semestre 2020 représenterait une hausse moyenne de 21 % en électricité et de 63 % en gaz naturel !

Tableau 2: composante énergie – tarif électricité bihoraire - HTVA

Client domestique BT 3.500 kWh par an (1.600 kWh en heures pleines, 1.900 kWh en heures creuses)										
Prix de l'énergie										
Electricité bihoraire	Dénomination du tarif le plus avantageux	Facture annuelle (sur base du mois considéré) €	Redevance fixe €/an	Terme variable heures pleines c€/kWh	Terme variable heures creuses c€/kWh	Contribution énergie renouvelable & WKK (VL) c€/kWh	Contribution énergie renouvelable (WAL) c€/kWh	Contribution énergie renouvelable (BXL) c€/kWh	Tarif social bihoraire	
06/2020	Engie Direct	120,66	22,60	2,002	1,633	2,323	2,725	1,000	Terme variable jour (énergie & contribution énergie renouvelable) c€/kWh	Terme variable nuit (énergie & contribution énergie renouvelable) c€/kWh
06/2020	Luminus Basic	220,74	20,00	3,802	2,934	2,405	2,711	1.000,000		
06/2020	Lampiris Online	158,26	20,66	2,859	2,821	2,410	2,715	1,093		
06/2020	Eneco Go	278,12	33,06	5,612	3,727	2,413	2,818	1.000,000		
06/2020	Essent Online	189,61	28,88	3,476	1,076	2,419	2,770	1.000,000		
06/2020	Mega Super	114,96	0,00	2,545	1,917	2,388	2,531	1,080		
06/2020	Elegant Bx	166,16	20,66	1,793	1,545	2,498	1.000,000	1.000,000		
06/2020	Octa+ Activ	137,38	41,32	1,694	1,694	2,431	2,802	1,050		
<b>Composante énergie tarif social</b>	<b>Mega Super</b>	<b>114,96</b>	<b>0,000</b>	<b>2,545</b>	<b>1,917</b>			<b>1,080</b>	<b>3,626</b>	<b>2,998</b>

La composante énergie la moins chère pour le tarif bihoraire est à nouveau celle de Mega Super.

Tableau 3: composante énergie - tarif social électricité exclusif nuit - initial - HTVA

Tarif exclusif de nuit 12.500 kWh par an - initial									
Prix de l'énergie									
Electricité exclusif nuit	Dénomination du tarif le plus avantageux	Facture annuelle (sur base du mois considéré) €	Redevance fixe €/an	Terme variable c€/kWh	Contribution énergie renouvelable & WKK (VL) c€/kWh	Contribution énergie renouvelable (WAL) c€/kWh	Contribution énergie renouvelable (BXL) c€/kWh	Tarif social exclusif nuit	
06/2020	Engie Direct	329,13	0,00	1,633	2,323	2,725	1,000	Terme variable (énergie & contribution énergie renouvelable) c€/kWh	2,633
06/2020	Luminus Basic	667,36	0,00	2,934	2,405	2,711	1.000,000		
06/2020	Lampiris Online	490,87	0,00	2,834	2,410	2,715	1,093		
06/2020	Eneco Go	767,56	0,00	3,727	2,413	2,818	1.000,000		
06/2020	Essent Online	436,88	0,00	1,076	2,419	2,770	1.000,000		
06/2020	Mega Super	374,69	0,00	1,917	2,388	2,531	1,080		
06/2020	Elegant Bx	505,48	0,00	1,545	2,498	1.000,000	1.000,000		
06/2020	Octa+ Activ	343,08	0,00	1,694	2,431	2,802	1,050		
<b>Composante énergie tarif social</b>	<b>Engie Direct</b>	<b>329,13</b>	<b>0,000</b>	<b>1,633</b>			<b>1,000</b>		

7. La composante exclusif nuit du tarif social donne un résultat particulier. En se basant uniquement sur la composante énergie et la contribution énergie verte, le tarif le moins cher en exclusif nuit est celui d'Engie Direct en région bruxelloise. Toutefois, une comparaison est également effectuée sur la base des comparateurs des régulateurs régionaux. Sur cette base, le tarif le moins cher (énergie et réseaux) en exclusif nuit s'avère être celui d'Essent Online en zone Intergem avec 1.419,45 € TVAC contre 1.640,15 € TVAC pour Engie Direct en zone Sibelga. Pour les tarifs simple et bihoraire, le prix final (énergie et réseaux) en zone bruxelloise s'avère toujours le plus intéressant, mais ce n'est donc pas le cas pour le tarif exclusif nuit. Pour cette raison, la contribution énergie verte retenue pour le calcul du tarif social exclusif nuit est, dans un souci de cohérence, uniquement celle applicable en Flandre<sup>6</sup>. Voir tableau 4.

<sup>6</sup> Les termes variables exclusif nuit repris au tableau 4 sont dès lors ceux d'application en Flandre. Ils sont en fait les mêmes que ceux d'application à Bruxelles, excepté pour Lampiris et Octa+. Ceci n'a toutefois pas d'influence sur le tarif le moins cher qui demeure celui d'Essent Online.

Tableau 4: composante énergie - tarif social électricité exclusif nuit - adapté - HTVA

Tarif exclusif de nuit 12.500 kWh par an - adapté						
Prix de l'énergie						
Electricité exclusif nuit	Dénomination du tarif le plus avantageux	Facture annuelle (sur base du mois considéré) €	Redevance fixe €/an	Terme variable c€/kWh	Contribution énergie renouvelable & WKK (VL) c€/kWh	Tarif social exclusif nuit
06/2020	Engie Direct	494,52	0,00	1,633	2,323	Terme variable (énergie & contribution énergie renouvelable) c€/kWh
06/2020	Luminus Basic	667,36	0,00	2,934	2,405	
06/2020	Lampiris Online	606,79	0,00	2,444	2,410	
06/2020	Eneco Go	767,56	0,00	3,727	2,413	
06/2020	Essent Online	436,88	0,00	1,076	2,419	
06/2020	Mega Super	538,12	0,00	1,917	2,388	
06/2020	Elegant Bx	505,48	0,00	1,545	2,498	
06/2020	Octa+ Activ	513,64	0,00	1,678	2,431	
<b>Composante énergie tarif social</b>	<b>Essent Online</b>	<b>436,88</b>	<b>0,000</b>	<b>1,076</b>	<b>2,419</b>	<b>3,495</b>

La composante énergie la moins chère pour le tarif exclusif nuit est celle de Essent Online.

### 1.1.2. Composante réseaux

8. Outre certains éléments précités applicables à l'électricité et au gaz naturel, l'article 8 des arrêtés ministériels du 3 avril 2020 stipule ceci :

*« Le tarif social ne comporte pas de coûts forfaitaires ni de frais d'abonnement et est exprimé en euros/kWh. Aux fins des calculs (...), la Commission convertit les composantes tarifaires capacitaires et les autres coûts non forfaitaires en euros/kWh. Les calculs (...) sont effectués sur la base des répartitions existantes des clients résidentiels et sur la base d'un client-type dont la consommation annuelle est la suivante en cas de :*

*1° tarif horaire simple : 3.500 kWh;*

*2° tarif bihoraire : 1.600 kWh jour, 1.900 kWh nuit;*

*3° tarif nuit exclusif : 12.500 kWh. »*

Ceci a des conséquences pour le calcul de la composante distribution, du moins en électricité. La grille tarifaire électricité du GRD Sibelga comprend en effet un « *tarif de puissance mise à disposition inférieure ou égale à 13 kVA* » de 27,02 €/an. De telles composantes capacitaires pour la clientèle résidentielle ne sont pas encore d'application chez les GRD dans les autres régions, mais sont susceptibles d'être mises en place à l'avenir. Ces composantes sont converties en valeur unitaire (c€/kWh) pour chaque profil type.

Le tarif pour l'activité de mesure et de comptage est considéré comme un coût forfaitaire et n'est donc pas pris en compte dans le tarif social.

Les composantes réseaux les moins chères pour l'électricité sont celles des GRD suivants :

- tarif simple : Sibelga ;
- tarif bihoraire<sup>7</sup> : Sibelga ;
- tarif exclusif nuit : Fluvius Intergem.

Le tableau relatif à la composante distribution des tarifs sociaux électricité se trouve ci-après.

---

<sup>7</sup> Pour le tarif bihoraire, les valeurs pour le tarif bihoraire jour et bihoraire nuit sont celles du GRD le moins cher. On ne tient pas compte des tarifs bihoraire jour ou bihoraire nuit éventuellement inférieur chez d'autres GRD, mais on tient compte du GRD ayant le tarif bihoraire le moins cher, compte tenu également des redevances fixes (compteur et puissance) et du tarif de transport.



Tableau 5: composante GRD – tarifs sociaux électricité - HTVA

GRD ELECTRICITE (zone > 1 %)	2020							Tarifs GRD (GRT inclus, capacitaire éventuel inclus, compteur inclus)					
	HTVA	GRD						GRT		Client 3.500 kWh par an simple	Client 3.500 kWh par an (1.600 kWh HP, 1.900 kWh HC)	Client exclusif nuit 12.500 kWh par an	
		c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	€/an	€/an			c€/kWh	€/an	€/an	€/an
		normal	bihoraire jour	bihoraire nuit	excl nuit	compteur	puissance			transport			
ORES (Namur)	9,10	9,66	5,53	4,51	13,18		3,44	ORES (Namur)	452,08	393,21	1.006,93		
ORES (Hainaut)	8,83	9,31	5,85	4,97	13,18		3,44	ORES (Hainaut)	442,63	393,69	1.064,43		
ORES (Luxembourg)	9,29	9,90	5,55	4,43	13,18		3,44	ORES (Luxembourg)	458,73	397,43	996,93		
ORES (Verviers)	10,77	11,40	6,89	5,73	13,18		3,44	ORES (Verviers)	510,53	446,89	1.159,43		
ORES (Brabant Wallon)	7,84	8,33	4,67	3,77	13,18		3,44	ORES (Brabant Wallon)	407,98	355,59	914,43		
RESA	7,57	8,52	4,36	3,70	22,41		3,44	RESA	407,76	361,97	914,91		
FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IVEG)	9,77	9,77	7,44	3,59	4,27		1,91	FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IVEG)	413,07	368,80	691,77		
FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IMEA)	9,94	9,94	7,41	2,51	3,82		1,89	FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IMEA)	417,87	369,80	553,82		
FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IVEKA)	10,67	10,67	7,50	2,61	3,82		1,74	FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IVEKA)	438,17	377,94	547,57		
FLUVIUS LIMBURG	8,97	8,97	7,36	3,21	4,27		1,73	FLUVIUS LIMBURG	378,77	348,18	621,77		
FLUVIUS WEST	8,71	8,71	6,92	3,06	4,27		1,79	FLUVIUS WEST	371,77	337,76	610,52		
FLUVIUS GASELWEST	13,71	13,71	9,13	3,10	3,82		2,04	FLUVIUS GASELWEST	555,07	468,05	646,32		
FLUVIUS IMEWO	10,72	10,72	7,05	2,47	3,82		1,96	FLUVIUS IMEWO	447,62	377,89	557,57		
FLUVIUS INTERGEM	8,89	8,89	5,70	2,07	3,82		1,92	FLUVIUS INTERGEM	382,17	321,56	502,57		
FLUVIUS IVEKA	10,67	10,67	7,50	2,61	3,82		1,74	FLUVIUS IVEKA	438,17	377,94	547,57		
FLUVIUS IVEKA (EX-IVEG)	9,77	9,77	7,44	3,59	4,27		1,91	FLUVIUS IVEKA (EX-IVEG)	413,07	368,80	691,77		
FLUVIUS IVERLEK	11,08	11,08	7,51	2,59	3,82		1,89	FLUVIUS IVERLEK	457,77	389,94	563,82		
FLUVIUS PBE	11,11	11,11	8,38	4,52	4,27		2,00	FLUVIUS PBE	463,12	411,25	819,27		
FLUVIUS SIBELGAS	12,41	12,41	8,92	3,24	3,82		2,05	FLUVIUS SIBELGAS	509,92	443,61	665,07		
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	27,02	2,03	SIBELGA	353,99	317,89	930,96		
<b>GRD le moins cher (GRT inclus)</b>									<b>SIBELGA</b>	<b>SIBELGA</b>	<b>FLUVIUS INTERGEM</b>		
								<b>GRT</b>	<b>2,030</b>	<b>2,030</b>	<b>1,920</b>		
								Terme puissance	0,772	0,772	0,000		
								Tarif variable simple (hors puissance)	7,020				
								Tarif variable HP (hors puissance)		7,020			
								Tarif variable HC (hors puissance)		5,120			
								Tarif variable exclusif nuit (hors puissance)			2,070		
								<b>Distribution - tarif simple</b>	<b>7,792</b>				
								<b>Distribution - tarif HP</b>		<b>7,792</b>			
								<b>Distribution - tarif HC</b>		<b>5,892</b>			
								<b>Distribution - tarif exclusif nuit</b>			<b>2,070</b>		

### 1.1.3. Tarifs sociaux *all-in* (hors surcharges)

9. Les tableaux relatifs aux tarifs sociaux électricité issus des composantes énergie et réseaux sont repris en annexe 5. Par rapport à la période précédente, la baisse des tarifs sociaux électricité est en moyenne de 17 %.

## 1.2. GAZ NATUREL

### 1.2.1. Composante énergie

10. Sur base de ce qui précède, la CREG a calculé le tarif pour la composante énergie du tarif social sur la base d'un profil de 23.260 kWh/an. Le prix obtenu pour la formule la moins chère est retenu. Cela ne signifie pas que le terme variable le moins cher est d'office retenu. Un fournisseur peut très bien avoir un terme variable inférieur à celui d'un autre fournisseur mais s'avérer plus cher au final en tenant compte également de la redevance fixe.

11. Le tableau ci-dessous détaille le calcul de la composante énergie. Il est exprimé hors TVA.

Tableau 6: composante énergie - tarif social gaz naturel - HTVA

Client domestique 23.260 kWh par an					
Prix de l'énergie					
Gaz naturel	Dénomination du tarif le plus avantageux	Facture annuelle (sur base du mois considéré) €	Redevance fixe €/an	Terme variable c€/kWh	Tarif social gaz naturel
06/2020	Engie Direct	184,93	15,00	0,731	Terme variable (énergie) c€/kWh
06/2020	Luminus Basic	327,57	20,00	1,322	
06/2020	Lampiris Online	172,79	28,93	0,619	
06/2020	Eneco Go	338,71	33,06	1,314	
06/2020	Essent Online	287,63	28,88	1,112	
06/2020	Mega Super	180,70	0,00	0,777	
06/2020	Elegant Bx	195,59	20,66	0,752	
06/2020	Octa+ Activ	164,55	16,53	0,636	
Composante énergie tarif social	Octa+ Activ	164,55	0,000	<b>0,636</b>	<b>0,636</b>

## 1.2.2. Composante réseaux

12. La composante réseaux la moins chère pour le gaz naturel est celle de Fluvius Antwerpen pour la zone ex-Imea<sup>8</sup>. Contrairement à l'électricité, le tarif de transport de gaz naturel est identique dans toutes les zones et est de 1,50 €/MWh sur toutes les fiches tarifaires tel que repris sur le site Internet de Fluxys<sup>9</sup>.

13. Le tableau relatif à la composante distribution du tarif social gaz se trouve ci-après.

Tableau 7: composante GRD – tarif social gaz naturel - HTVA

GRD GAZ NATUREL (zone > 1 %)	2020			Tarifs GRD (compteur inclus)	
HTVA	GRD (T2)			Client 23.260 kWh par an	
	c€/kWh	€/an	€/an	€/an	
	variable	fixe	compteur		
ORES (Namur)	1,58	104,53		ORES (Namur)	472,04
ORES (Hainaut)	1,81	97,23		ORES (Hainaut)	518,24
ORES (Brabant Wallon)	1,42	102,47		ORES (Brabant Wallon)	432,76
RESA	1,47	92,80		RESA	434,72
FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IVEG)	0,69	67,16	4,33	FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IVEG)	231,98
FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IMEA)	0,49	70,51	4,88	FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IMEA)	<b>189,36</b>
FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IVEKA)	0,64	58,64	4,88	FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IVEKA)	212,38
FLUVIUS LIMBURG	0,79	42,17	4,33	FLUVIUS LIMBURG	230,25
FLUVIUS WEST	1,00	71,05	4,33	FLUVIUS WEST	307,98
FLUVIUS GASELWEST	1,07	60,10	4,88	FLUVIUS GASELWEST	313,86
FLUVIUS IMEWO	0,77	81,80	4,88	FLUVIUS IMEWO	265,78
FLUVIUS INTERGEM	0,79	53,21	4,88	FLUVIUS INTERGEM	241,84
FLUVIUS IVEKA	0,64	58,64	4,88	FLUVIUS IVEKA	212,38
FLUVIUS IVERLEK	0,87	66,10	4,88	FLUVIUS IVERLEK	273,34
FLUVIUS SIBELGAS	0,86	82,59	4,88	FLUVIUS SIBELGAS	287,51
SIBELGA	1,11	38,28	16,00	SIBELGA	311,54
<b>GRD le moins cher</b>			<b>FLUVIUS ANTWERPEN (EX-IMEA)</b>		
			<b>Distribution - tarif (c€/kWh)</b>	<b>0,490</b>	

## 1.2.3. Tarif social *all-in* (hors surcharges)

14. Le tableau relatif au tarif social gaz naturel issu des composantes énergie et réseaux est repris en annexe 6. Par rapport à la période précédente, le tarif social gaz naturel baisse de 39 %.

<sup>8</sup> A partir de 2021, il existera un seul tarif pour la zone Fluvius Antwerpen. Actuellement, il existe 3 tarifs pour les zones ex-Imea, ex-Iveka et ex-Iveg au sein de Fluvius Antwerpen.

<sup>9</sup> [https://www.fluxys.com/fr/products-services/empowering-you/tariffs/tarif\\_fluxys-belgium-domestic-2020](https://www.fluxys.com/fr/products-services/empowering-you/tariffs/tarif_fluxys-belgium-domestic-2020) puis cliquer sur le lien « Estimation du coût du transport de Fluxys Belgium dans la facture totale du gaz des consommateurs résidentiels et petits professionnels en Belgique ».

## 2. CALCUL DES COMPOSANTES ENERGIE DE REFERENCE

15. Les composantes énergie de référence sont déterminées par l'article 3 des arrêtés royaux du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité / de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge (ci-après : les arrêtés royaux du 29 mars 2012). La composante énergie de référence correspond à la moyenne arithmétique des composantes énergie du tarif commercial le plus bas de chaque fournisseur après retrait des deux valeurs extrêmes. Les fournisseurs retenus dans ce cadre sont les mêmes que ceux qui interviennent dans le calcul du tarif social.

16. Les valeurs des composantes énergie de référence obtenues servent à déterminer la partie énergie du tarif normal dans le cadre des créances clients protégés à introduire par les fournisseurs en compensation de l'application des tarifs sociaux. Elles sont reprises en annexes 7 et 8. Les calculs sont définis ci-après.

### 2.1. ELECTRICITÉ

17. Les composantes énergie de référence sont déterminées sur la base des trois tableaux suivants.

Tableau 8: composantes énergie de référence - tarif électricité simple - HTVA

Simple	Composante énergie de référence		
	Dénomination du tarif le plus avantageux	Moyenne hors deux extrêmes	Redevance fixe €/an
Engie Direct	121,99	22,60	2,840
Luminus Basic	221,03	20,00	5,744
Lampiris Online	158,28	20,66	3,932
Eneco Go			
Essent Online	189,65	28,88	4,593
Mega Super			
Elegant Bx	166,82	20,66	4,176
Octa+ Activ	137,38	41,32	2,745
<b>Moyenne</b>	<b>165,86</b>	<b>25,69</b>	<b>4,005</b>

18. Dans le tableau 1, le tarif le plus cher était celui de Eneco Go et le moins cher était celui de Mega Super. Ces deux valeurs sont supprimées dans le tableau 8. La moyenne obtenue après retrait de ces deux valeurs donne les composantes énergie de référence du tarif simple.

Tableau 9: composantes énergie de référence - tarif électricité bihoraire - HTVA

Bihoraire	Composante énergie de référence			
	Dénomination du tarif le plus avantageux	Moyenne hors deux extrêmes	Redevance fixe €/an	Terme variable jour & contribution énergie renouvelable c€/kWh
Engie Direct	120,66	22,60	3,002	2,633
Luminus Basic	220,74	20,00	6,207	5,339
Lampiris Online	158,26	20,66	3,952	3,914
Eneco Go				
Essent Online	189,61	28,88	5,895	3,495
Mega Super				
Elegant Bx	166,16	20,66	4,292	4,044
Octa+ Activ	137,38	41,32	2,745	2,745
<b>Moyenne</b>	<b>165,47</b>	<b>25,69</b>	<b>4,349</b>	<b>3,695</b>

19. Dans le tableau 2, le tarif le plus cher était à nouveau celui de Eneco Go et le moins cher était également celui de Mega Super. Ces deux valeurs sont supprimées dans le tableau 9. La moyenne obtenue après retrait de ces deux valeurs donne les composantes énergie de référence du tarif bihoraire.

Tableau 10: composantes énergie de référence - tarif électricité exclusif nuit - HTVA

Exclusif nuit	Composante énergie de référence			
	Dénomination du tarif le plus avantageux	Moyenne hors deux extrêmes	Redevance fixe €/an	Terme variable & contribution énergie renouvelable c€/kWh
Engie Direct				
Luminus Basic	667,36	0,00	5,339	
Lampiris Online	490,87	0,00	3,927	
Eneco Go				
Essent Online	436,88	0,00	3,495	
Mega Super	374,69	0,00	2,998	
Elegant Bx	505,48	0,00	4,044	
Octa+ Activ	343,08	0,00	2,745	
<b>Moyenne</b>	<b>469,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3,758</b>	

20. Dans le tableau 3, le tarif le plus cher était à nouveau celui de Eneco Go et le moins cher était celui de Engie Direct. Ces deux valeurs sont supprimées dans le tableau 10. La moyenne obtenue après retrait de ces deux valeurs donne les composantes énergie de référence du tarif exclusif nuit. Il n'est pas question dans ce tableau de tenir compte du résultat de la composante distribution (comme cela était le cas pour le tarif social), car il est seulement question de la composante énergie. Pour cette raison, on tient compte uniquement des résultats du tableau 3 et non de ceux du tableau 4.

## 2.2. GAZ NATUREL

21. Les composantes énergie de référence sont déterminées sur la base du tableau suivant.

Tableau 11: composantes énergie de référence - gaz naturel - HTVA

Gaz naturel	Composante énergie de référence		
	Moyenne hors deux extrêmes	Redevance fixe €/an	Terme variable c€/kWh
Engie Direct	184,93	15,00	0,731
Luminus Basic	327,57	20,00	1,322
Lampiris Online	172,79	28,93	0,619
Eneco Go			
Essent Online	287,63	28,88	1,112
Mega Super	180,70	0,00	0,777
Elegant Bx	195,59	20,66	0,752
Octa+ Activ			
<b>Moyenne</b>	<b>224,87</b>	<b>18,91</b>	<b>0,885</b>

22. Dans le tableau 6, le tarif gaz naturel le plus cher était celui de Eneco Go et le moins cher était celui de Octa+ Activ. Ces deux valeurs sont supprimées dans le tableau 11. La moyenne obtenue après retrait de ces deux valeurs donne les composantes énergie de référence du tarif gaz naturel.

## 3. DISPOSITIONS TRANSITOIRES

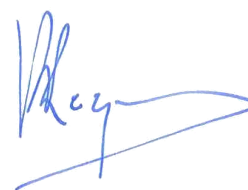
23. Les tarifs sociaux électricité et gaz naturel initialement d'application du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 juillet 2020 viennent à échéance au 30 juin 2020 conformément à l'article 14 des arrêtés ministériels du 3 avril 2020 qui précise que la première période trimestrielle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Ceci vaut également de manière implicite pour les composantes énergie de référence électricité et gaz naturel conformément à l'article 3 des arrêtés royaux du 29 mars 2012.

\*\*\*

Pour la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz :



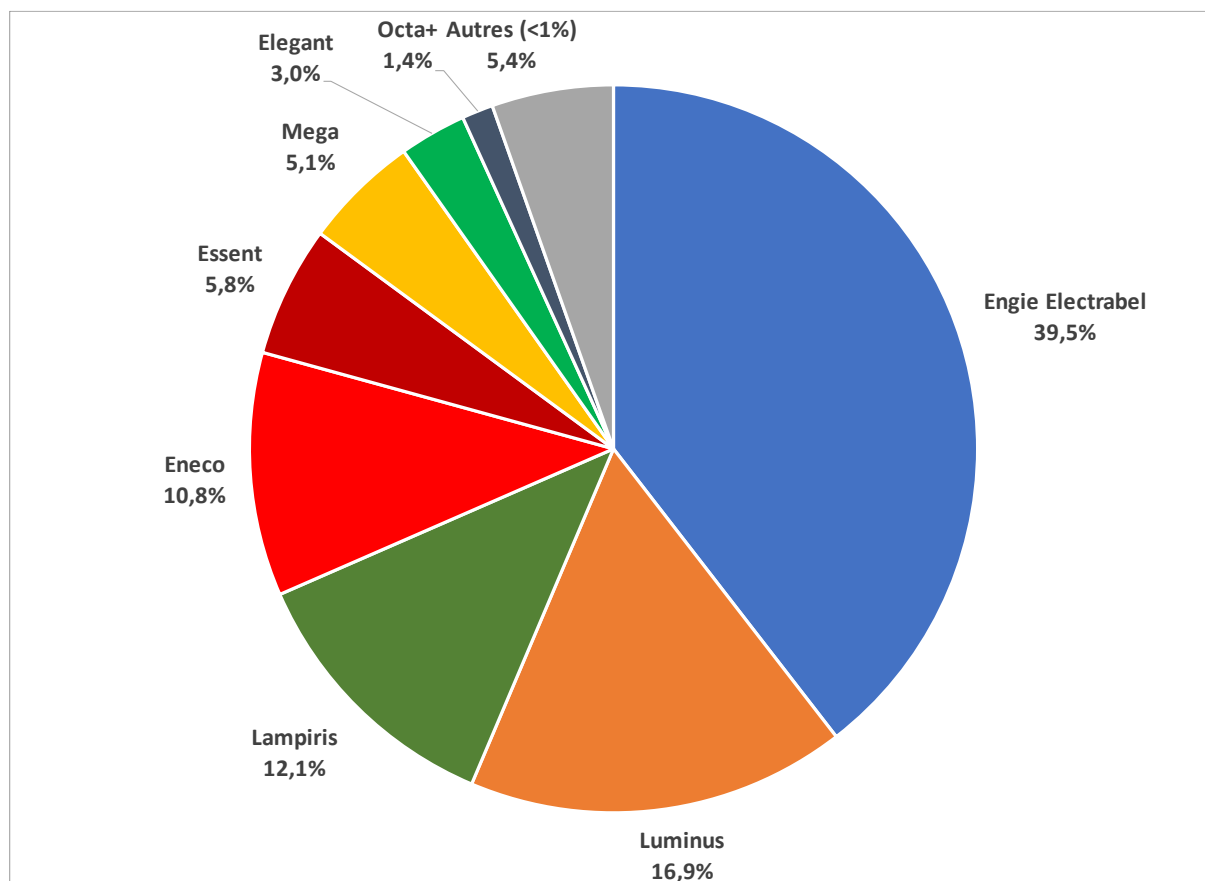
Laurent JACQUET  
Directeur



Koen LOCQUET  
Président f.f. du Comité de direction

## ANNEXE 1

### Fournisseurs d'électricité en Belgique – parts de marché au 31.12.2019 sur le marché résidentiel<sup>10</sup>

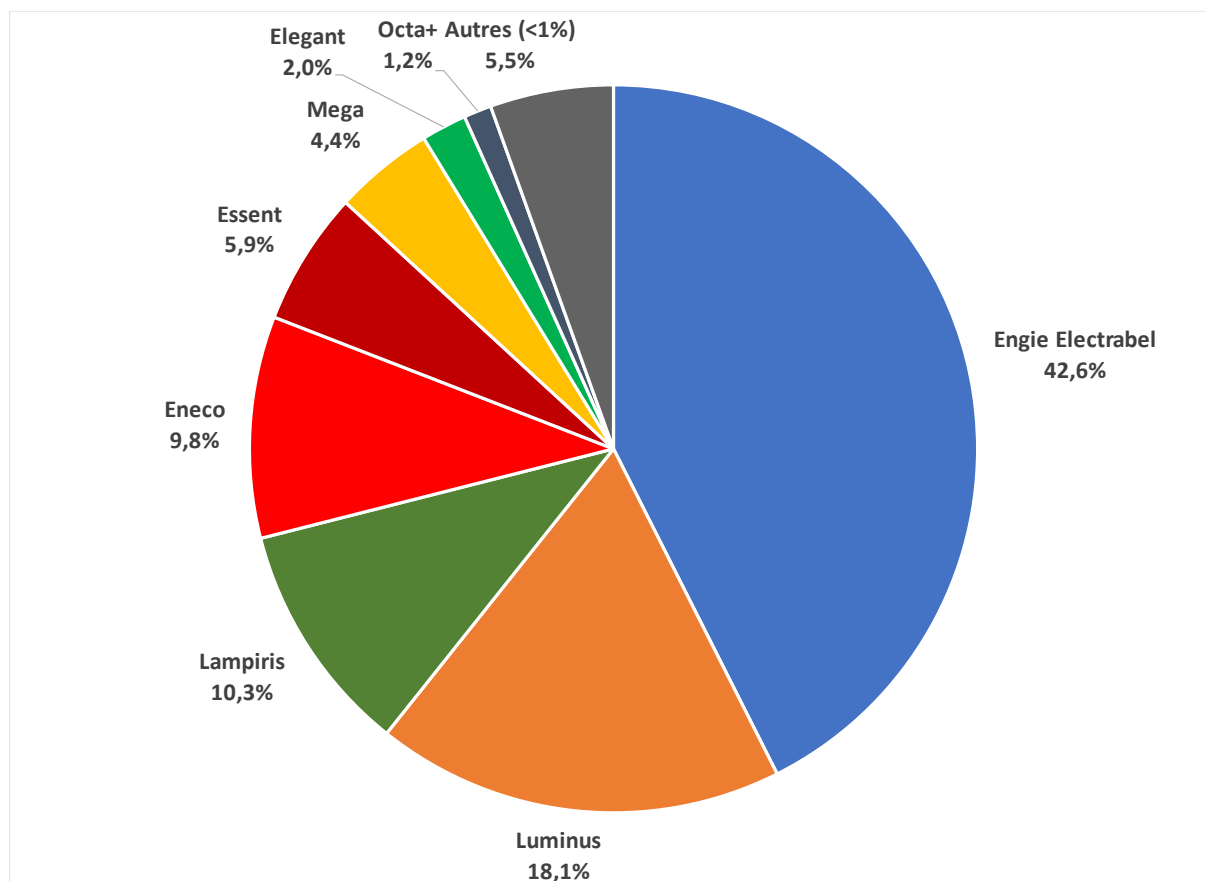


Source : CREG

<sup>10</sup> Hors offres pour achat groupé.

## ANNEXE 2

### Fournisseurs de gaz naturel en Belgique – parts de marché au 31.12.2019 sur le marché résidentiel<sup>11</sup>



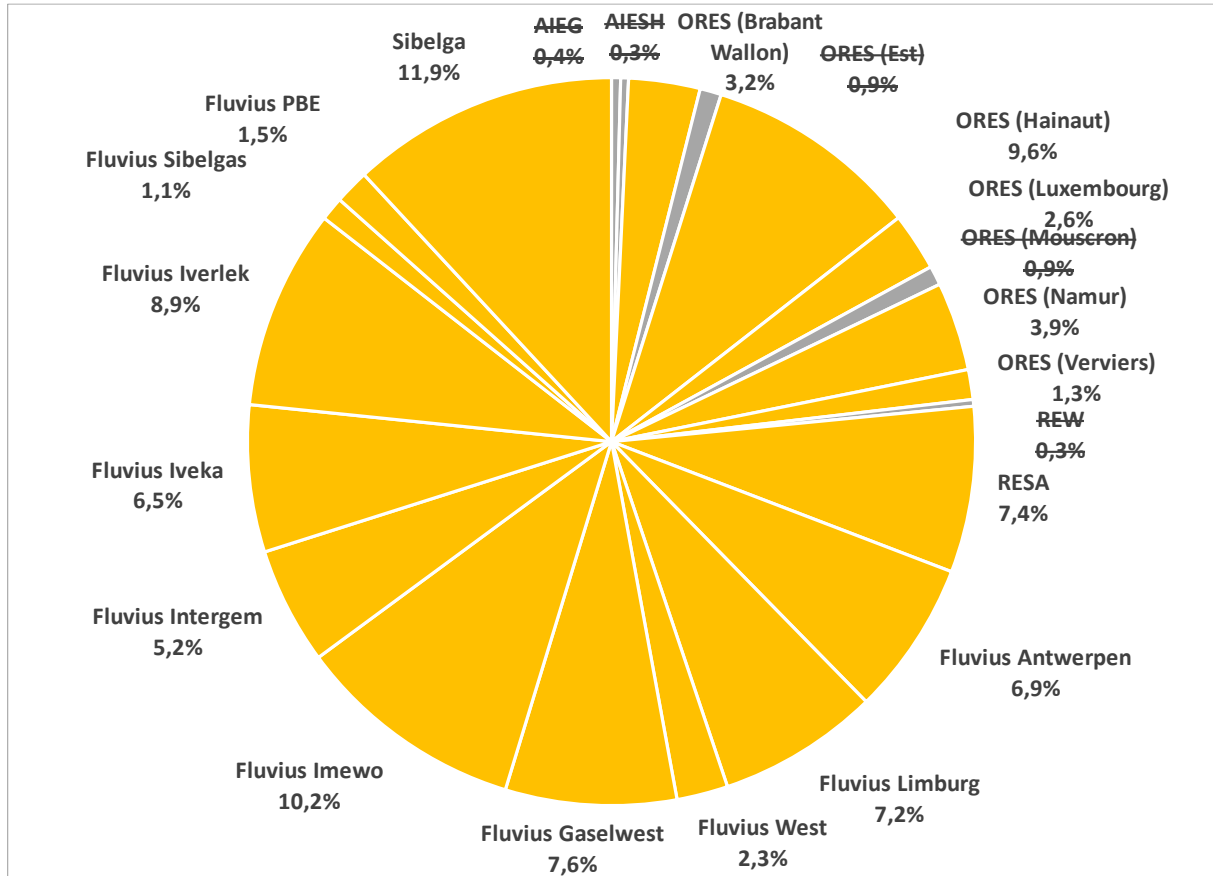
Source : CREG

<sup>11</sup> Hors offres pour achat groupé.



# ANNEXE 3

## GRD électricité en Belgique (total 6.034.691) – # EAN 2019

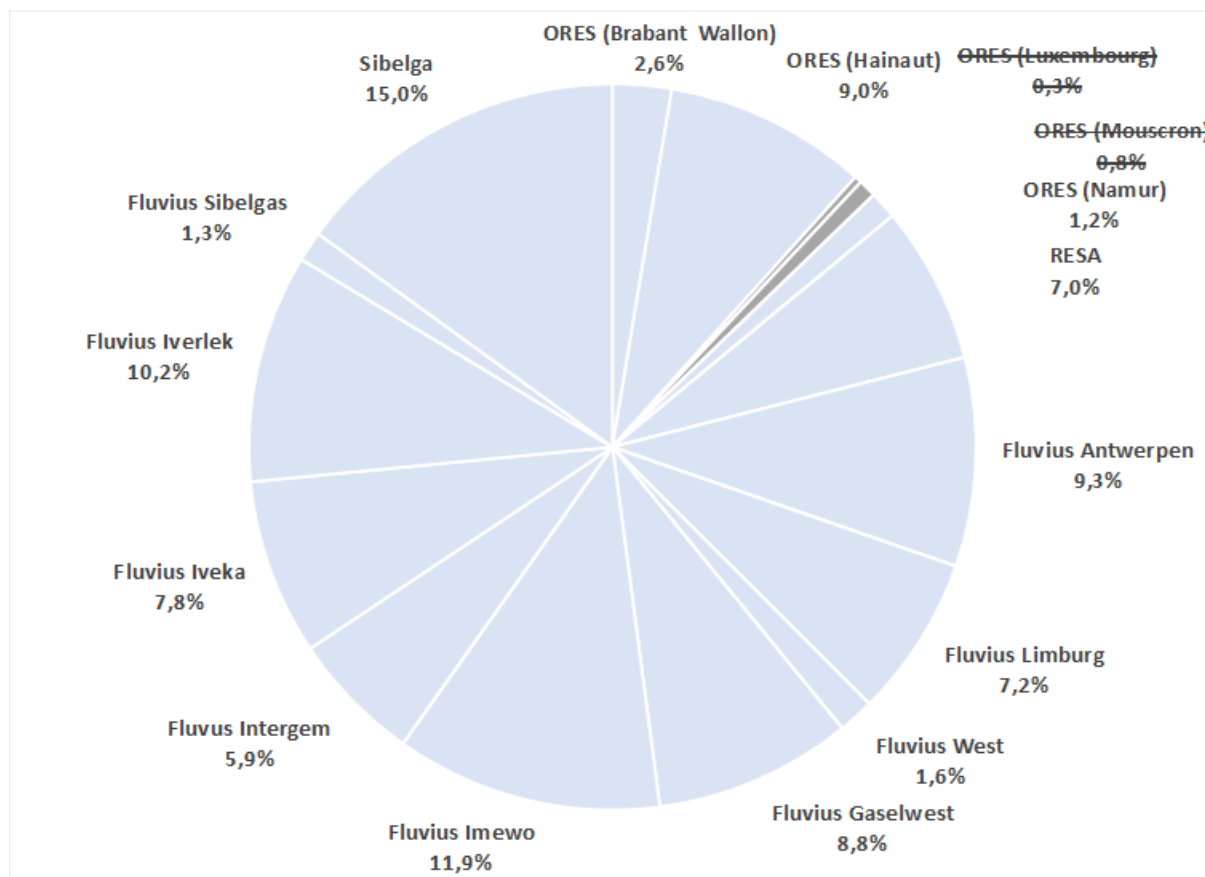


Source : étude PwC du 20 mai 2020<sup>12</sup>

<sup>12</sup> <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f20200520>, page 86

## ANNEXE 4

### GRD gaz naturel en Belgique (total 3.399.311) – # EAN 2019



Source : étude PwC du 20 mai 2020<sup>13</sup>

<sup>13</sup> <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f20200520>, page 94

# ANNEXE 5

## Tarifs sociaux électricité 3<sup>e</sup> trimestre 2020



Electricité  
Depuis juillet 2020 jusqu'à septembre 2020 inclus  
Clients protégés  
Prix social maximal

	hors TVA	TVA 21% comprise
<b>TARIF SOCIAL MONOHOAIRE</b>		
Composante énergie (c€/kWh)	3,262	3,947
Composante distribution (c€/kWh)	7,792	9,428
Composante transport (c€/kWh)	2,030	2,456
<b>Total (c€/kWh)</b>	<b>13,084</b>	<b>15,831</b>

	hors TVA	TVA 21% comprise
<b>TARIF SOCIAL BIHOAIRE</b>		
<b>Jour</b>		
Composante énergie (c€/kWh)	3,626	4,387
Composante distribution (c€/kWh)	7,792	9,428
Composante transport (c€/kWh)	2,030	2,456
<b>Total (c€/kWh)</b>	<b>13,448</b>	<b>16,271</b>
<b>Nuit</b>		
Composante énergie (c€/kWh)	2,998	3,628
Composante distribution (c€/kWh)	5,892	7,129
Composante transport (c€/kWh)	2,030	2,456
<b>Total (c€/kWh)</b>	<b>10,920</b>	<b>13,213</b>

	hors TVA	TVA 21% comprise
<b>TARIF SOCIAL EXCLUSIF DE NUIT</b>		
Composante énergie (c€/kWh)	3,495	4,229
Composante distribution (c€/kWh)	2,070	2,505
Composante transport (c€/kWh)	1,920	2,323
<b>Total (c€/kWh)</b>	<b>7,485</b>	<b>9,057</b>

NB: Ces tarifs ne comprennent pas les éléments suivants : cotisation fédérale, redevance de raccordement (Wallonie) et cotisation fonds énergie (Flandre). Les autres taxes relatives aux tarifs de réseaux sont incluses. Les clients protégés fédéraux sont exonérés de la cotisation énergie.

Les données par composante sont uniquement communiquées à titre d'information. Il est recommandé de reprendre seulement le tarif total sur la facture du client.

## ANNEXE 6

### Tarifs sociaux gaz naturel 3<sup>e</sup> trimestre 2020



Gaz naturel  
Depuis juillet 2020 jusqu'à septembre 2020 inclus  
Clients protégés  
Prix social maximal

	hors TVA	TVA 21% comprise
<b>TARIF SOCIAL</b>		
Composante énergie (c€/kWh)	0,636	0,770
Composante distribution (c€/kWh)	0,490	0,593
Composante transport (c€/kWh)	0,150	0,182
<b>Total (c€/kWh)</b>	<b>1,276</b>	<b>1,545</b>

NB: Ces tarifs ne comprennent pas la cotisation fédérale, ni la redevance de raccordement (Wallonie).

Les autres taxes relatives aux tarifs de réseaux sont incluses.

Les clients protégés fédéraux sont exonérés de la cotisation énergie.

Les données par composante sont uniquement communiquées à titre d'information.

Il est recommandé de reprendre seulement le tarif total sur la facture du client.

# ANNEXE 7

## Composante énergie de référence électricité 3<sup>e</sup> trimestre 2020



juillet 2020 à septembre 2020 inclus

Electricité - Composante énergie de référence pour le calcul des créances clients protégés

*en application de l'article 3 de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge*

COMPOSANTE ENERGIE DE REFERENCE MONOHORAIRE	hors TVA	TVA 21% comprise
	Redevance fixe (€/an)	25,69
Terme proportionnel (c€/kWh)	4,005	4,846

COMPOSANTE ENERGIE DE REFERENCE BIHORAIRE	hors TVA	TVA 21% comprise
	Redevance fixe (€/an)	25,69
Terme proportionnel jour (c€/kWh)	4,349	5,262
Terme proportionnel nuit (c€/kWh)	3,695	4,471

COMPOSANTE ENERGIE DE REFERENCE EXCLUSIF NUIT	hors TVA	TVA 21% comprise
	Redevance fixe (€/an)	0,00
Terme proportionnel (c€/kWh)	3,758	4,547

Prix de référence (tarif normal) = composante énergie de référence + tarifs de réseaux

NB : La surcharge missions de service public est comprise dans le tarif de distribution à Bruxelles.

# ANNEXE 8

## Composante énergie de référence gaz naturel 3<sup>e</sup> trimestre 2020



juillet 2020 à septembre 2020 inclus

Gaz naturel - Composante énergie de référence pour le calcul des créances clients protégés

*en application de l'article 3 de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge*

COMPOSANTE ENERGIE DE REFERENCE	hors TVA	TVA 21% comprise
	Redevance fixe (€/an)	18,91
Terme proportionnel (c€/kWh)	0,885	1,071

Prix de référence (tarif normal) = composante énergie de référence + tarifs de réseaux

NB : La surcharge missions de service public est comprise dans le tarif de distribution à Bruxelles.